



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
Seichamps

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 12/11/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, VIVIER Macha

Mandat de procuration : MEON Brigitte à SCHNEIDER Pierre, BERGE Dominique à DECLERCQ Alain, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, DOERLER Marie à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, FORTINI Roland à PARET Evelyne, GUILLIN Stéphane à COLNOT Charles, ROYER Clément à CHANUT Henri, TREIBER Pascale à GLESS Danielle, VERON Armelle à MARTIN Frédéric

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur DUBAS Patrick

Membres présents.....18
Absents ayant donné mandat de procuration.....9
Absents.....0
Votants.....27

Délibération DELIB 60 2024

DM 2 du BP 2024 – Rapporteur : Alain DECLERCQ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	9	23	0	4	0

La décision modificative a pour objectif d'ajuster les montants prévisionnels inscrits dans le cadre du Budget Primitif.

SECTION FONCTIONNEMENT

• Dépenses de fonctionnement

Il est nécessaire d'abonder certains postes pour tenir compte des réalisations qui seront supérieures au budget : la restauration scolaire et l'animation périscolaire (23 000 €), l'achat de produits d'entretien (3 500 €), la réparation des équipements (4 000 €), les frais de copropriété de l'ancien Shopi (700 €), des frais de formation (2 300 €), l'intervention des artistes dans le cadre des manifestations culturelles (+ 800 €).

Le budget de la Jeunesse avait fait l'objet d'inscriptions budgétaires trop importantes (-10 000 €).

Les crédits réservés au CPIE 4 200 € seront finalement versés sous forme de subvention (3 840 €).

Les crédits réservés pour les sorties dans les écoles maternelles seront versés sous forme de subvention aux coopératives (714 €)

Au total les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **+ 23 940 €**

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DF	011	6042	Marché UFCV - Animation Périscolaire	+ 16 000€
		6042	Restauration API	+ 7 000 €
		6042	Marché UFCV : Animation jeunesse	- 10 000 €
		6042	Interventions CPIE	- 4 200€
		60631	Produits entretien	+ 3 500 €
		614	Charges de copropriété : bâtiment centre-ville	+ 700 €
		61558	Réparations biens mobiliers	+ 4 000 €
		6184	Formation	+ 2 300 €
		6228	Interventions artistiques	+ 800 €
		6248	Transport sorties écoles maternelles	- 714 €
	65	65748	Subventions coopératives écoles maternelles	+ 714 €
		65748	Subventions CPIE	+ 3 840 €
				+ 23 940 €

• Réactualisation des recettes

Les recettes des familles pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire avaient été sous-estimées au moment du budget : + 36000 € ainsi que pour la prestation de service de la CAF 48 000 € (25 000 pour l'activité 2024 et 23 000 € solde de 2023).

Le service jeunesse, quant à lui enregistre une baisse des prestations de la CAF de – 2500 € en raison de la baisse de fréquentation.

D'autres recettes sont à constater :

- Le versement de la contribution CTG pour la participation au poste de coordonnateur : 6 900 €
- La participation pour la mise en place du service minimum en cas de grève : 1 800 €
- La reprise sur provision pour créances irrécouvrables pour 565 €

L'attribution du fonds départemental de péréquation de la Taxe professionnelle s'élève à 15 357 € soit une baisse de 3 643 € à enregistrer.

Au total les recettes de fonctionnement augmentent de **87 122 €.**

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
RF	70	7067	Recettes familles - scolaire	+ 36 000 €
		747888	PSU – CAF scolaire	+ 48 000 €
	74	747888	PSU – CAF jeunesse	- 2 500 €
		747888	CAF – coordonnateur CTG	+ 6 900 €
		747888	Etat – service minimum / grève	+ 1 800 €
		74836	FDTP	- 3 643 €
	78	78	Reprise sur provision créances irrécouvrables	+ 565 €
				+ 87 122 €

SECTION INVESTISSEMENT

• Dépenses d'équipement

Des besoins sont apparus alors qu'ils n'avaient pas été inscrits au BP, ou les crédits sont insuffisants, il y a lieu de modifier les crédits budgétaires selon les éléments suivants :

- L'achat d'un percolateur au Centre Socio-culturel pour les manifestations : 3 500 €
- La réparation du placard de l'accueil : 2 200 €
- Remise en état des alarmes dans divers bâtiments : 1 720 €
- Un défibrillateur : 1 800 €
- Achat d'équipement pour la cantine au centre socioculturel pour 800 €
- Une friteuse pour le comité des fêtes : 800 €
- Des illuminations (Eglise) pour 1500 €.

D'autres travaux ont été moins coûteux que prévu : l'aménagement du local de rangement au terrain de foot (- 13 000 €).

Au total les dépenses d'équipement diminuent de **-680 €.**

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DI		2128	Aménagement local Foot	-13 000 €
		21351	Aménagement placard accueil Mairie	+ 2 200€
		21848	Matériels Cantine (chariot, marmite)	+ 800 €
	21	2188	Remise en état des alarmes	+ 1 720 €
		2188	Défibrillateur	+ 1 800 €
		2188	Percolateur Socio	+ 3 500 €
		2188	Friteuse comité des fêtes	+ 800 €
		2188	Illuminations	+ 1 500 €
				- 680 €

OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement. Des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section.

Cette écriture enregistre la récupération d'une avance versée dans le cadre du marché de travaux pour les travaux de Georges De La Tour.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DI	041	21312	Constructions bâtiments scolaires	+ 5 400 €
RI	041	238	Avance versée travaux	+ 5 400 €

EQUILIBRE

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Opération réelles	+ 23 940 €	+ 87 122 €
Opération d'ordre		
Solde =	+ 63 182 €	
INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	- 680 €	
Opération d'ordre	+ 5 400 €	+ 5 400 €
Solde =	+ 680 €	

La Décision Modificative est en suréquilibre de 63 182 € en fonctionnement et de 680 € en investissement.

Au total au niveau du Budget consolidé de la Décision Modificative, les totaux s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 906 711,62 €	5 009 940,62 €
INVESTISSEMENT	1 383 661,16 €	1 384 341,16 €
TOTAL BUDGET	6 290 372,78 €	6 394 281,78 €

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget, réunie le 5 novembre 2024, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la décision modificative n° 2/2024 telle qu'elle est présentée dans les tableaux ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des votants.

POUR : 23

ABSTENTION : 4 (Mmes KRIER, PARET, M.M. DUBAS, FORTINI)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 21 novembre 2024
Henri CHANUT
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2024.11.21 10:59:45 +0100
Ref:7629352-11448746-1-D
Signature numérique
le Maire